

RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD

OBJET : Ecole d'Arts Plastiques. Don d'une œuvre d'artiste

Mesdames, Messieurs,

L'artothèque de l'école d'arts plastiques communautaire dispose d'une collection d'environ 500 œuvres : gravures, lithographies, sérigraphies, photographies, etc. Elle a vocation à favoriser la diffusion et le prêt des oeuvres, ainsi qu'à présenter ces œuvres d'art contemporain afin de sensibiliser les publics à cette expression artistique.

L'artiste graveuse, Elise BENARD, propose de donner à l'artothèque communautaire un triptyque composé de gravures, afin d'enrichir les collections existantes et de mettre en valeur ces œuvres auprès du public.

* * * * *

VU l'article 3 alinéa II.4 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence pour la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

VU la délibération n° 6 du conseil communautaire du 12 novembre 2001 définissant les équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, notamment l'école d'arts plastiques de Châtellerault,

VU la délibération n° 2 du conseil communautaire du 1er février 2010 déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

CONSIDERANT que cette donation d'un artiste créateur vivant reconnu, résidant à Châtellerault, permet de compléter judicieusement les collections de l'école d'arts plastiques,

Le bureau, ayant délibéré, décide :

- d'émettre un avis favorable au don de l'artiste Elise BENARD d'un triptyque de 2012 composé des trois gravures « Rancunier », « Voie sans issue » et « Complaisant » pour qu'il entre dans les collections de l'école d'arts plastiques. L'ensemble doit être présenté de gauche à droite dans l'ordre précité, la technique est la xylographie sur papier de 50 X 65 cm chacun en deux couleurs bleu et argent.

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le président de la communauté d'agglomération
Transmis à la sous préfecture, le 13/02/2013, n° 756
Publié au siège de la CAPC, le 13/02/2013

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER